COMMUNE DE HAUTELUCE (73)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision allégée n°1

Plan de ZONAGE

1.d Document graphique : zonage vallée

Echelle : 1/2500

Dossier d'enquête publique

Vu pour être annexé à l'arrêté en date du 22 novembre 2024

Elaboration du PLU	22 septembre 2021
Modification simplifiée n°2	03 janvier 2023
Modification simplifiée n°1	31 mars 2023
Révision allégée n°1	Arrêté le 14 octobre 2024

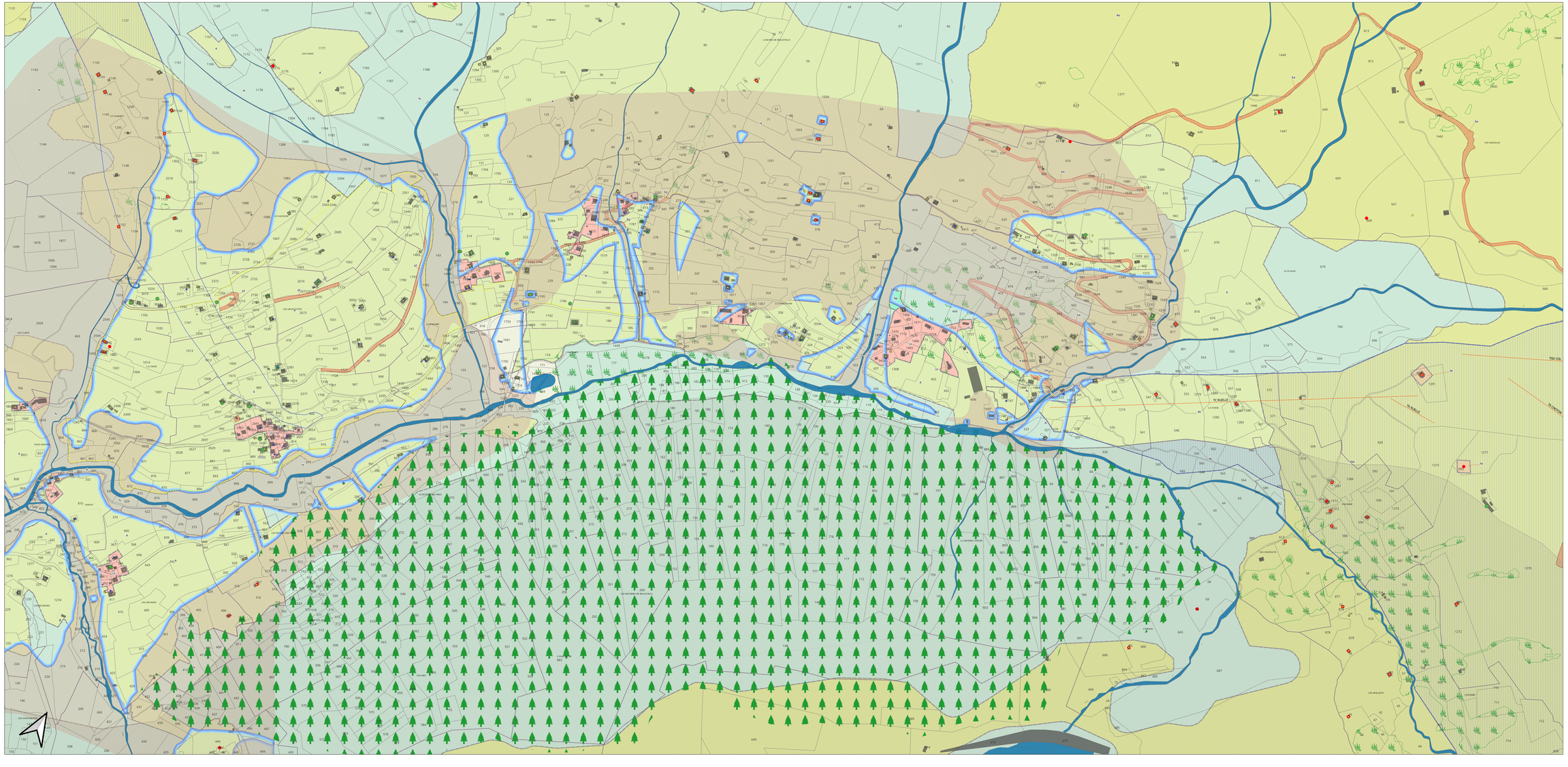

Légende

ZONE_URBA

- 1AU: Zone d'urbanisation future qui pourra être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation et, le cas échéant, le règlement
- 2AU: Zone A Urbaniser, mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- U: Zone urbaine: Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter
- Ui: Zone urbaine - Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec assainissement non collectif ou collectif non programmé
- Uep: Zone urbaine destinée à des équipements publics
- Uep1: Zone urbaine destinée à des équipements publics et logements
- U1: Zone urbaine: Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec des règlements particuliers de lotissement selon leur cahier des charges
- Ui: Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans le périmètre de la station des Saisies
- Uh1: sous-secteurs des Saisies réservés à la construction de résidences touristiques ou de tourisme
- Uh2: sous-secteurs des Saisies réservée aux hôtels
- Uh3: sous-secteurs des Saisies achevés
- Uvm: Zone urbaine - station des Saisies, zone mixte des Challiers
- Uvt: Sous-secteur du village d'Hauteluce réservé aux logements saisonniers et logements permanents
- A: Zone agricole: secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Ae: Zone agricole couverte par le domaine skiable
- Aa: Zone agricole d'alpage
- Aae: Zone agricole d'alpage couverte par le domaine skiable
- N: Zone naturelle: secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nr: Restaurant d'altitude
- Nep: Equipements publics
- Nh: Zones et milieux humides significatifs à protéger
- Ne: Domaine de ski de piste existant ou projeté
- Nzh: Zone concernée par un arrêté de biotope
- Nszh: Zone concernée par un arrêté de biotope et couverte par le domaine skiable

PRESCRIPTION

- 18-00 Orientation d'aménagement et de Programmation

Trame relative aux logements aidés (L151-15 c. urb.)

- 02-00 PPR Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques
- 02-01 PPR interdiction de constructibilité pour des raisons de risques
- 05-00 Emplacement réservé
- 31-05 Zones humides
- 07 Eléments de paysages à protéger
- 13-00 Zone à aménager en vue de la pratique du ski
- Secteur concerné par un APPB
- 99-02 Forêt de protection
- 99-11 ZNIEFF de type 1
- 16-01 Bâtiment susceptible de changer de destination
- 07-01 Chalet d alpage
- 07-00 Elément de paysage à protéger
- 99-00 Bâtiment agricole

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVE

N° ER	BENEFICIAIRE	NATURE	SURFACE (m²)
00 1	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LE CERNIER"	5000
00 2	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LE PRAZ"	1710
00 3	COMMUNE	Aménagement aire de stationnement bus	1000
00 5a	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au col du Joly	2480
00 5b	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Crozet	1000
00 5c	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux Chêtis	175
00 5d	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Cernier	1000
00 5e	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux Chalets de Lais	763
00 5f	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Village des Upières	525
00 6a	COMMUNE	Régularisation de voirie au lieu du Nifi	10620
00 6b	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Erettes	4021
00 6c	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Seldis	900
00 6d	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Coudrets et Arlouit	11990
00 6e	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Côtes	5333
00 6f	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Prés et Congelins	2800
00 6g	COMMUNE	Régularisation de voirie au Hameau de Belleville	6000
00 7	SIVOM	Equipements et Espace publics à Sonzieranz	251
00 8a	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle des Prés	112
00 8b	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle d'Arnouit	144
00 8c	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle de Belleville	147
00 8d	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle du Planay	80
00 8e	COMMUNE	NILLEquipements et Espace publics aux abords de la Chapelle de St Sauveur	467
00 8f	COMMUNE	Equipements et Espace publics au Plesch des Côtes	1092
00 8g	COMMUNE	Aménagement cheminement piétons	252